

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 MARS 2000**

AVIS DES COMMISSIONS

Secrétariat Général
Secrétariat du Conseil Municipal

Avis favorable des Commissions sur l'ensemble des dossiers soumis à examen préalable -**hormis sur le texte de la Motion**-.

**Avis de la Commission Entreprise Municipale/ Finances
sur la Motion présentée par les élus de l'Opposition
en Conseil Municipal du 14 décembre 1999**

La Commission relève l'ambiguïté d'interprétation du texte soumis à son examen (intégration, titularisation...). Elle regrette donc l'absence des élus de l'Opposition pour expliciter certains aspects de la Motion proposée.

La Commission tient à préciser que le Conseil Municipal de ce même 14 décembre a validé, à l'unanimité des votants, le Protocole d'Accord intervenu le 13 courant avec les représentants de l'Intersyndicale en vue de l'intégration de tous les agents non titulaires de la Commune de Saint-Denis dans la Fonction Publique Territoriale au niveau de la grille de salaire métropolitaine. Cette intégration a débuté depuis le 1er janvier 2000. De fait, elle considère comme sans objet le contenu de la Motion relatif à l'intégration.

La Commission observe que les autres vœux formulés par l'Opposition, quoique d'intérêt local, relèvent de la compétence d'autres autorités.

Elle propose donc de **ne pas y donner suite en l'état**.

Motion présentée par les élus de l'Opposition
(UDF, RPR, divers Droite)
en séance du Conseil Municipal du 14 décembre 1999

POUR UNE VERITABLE INTEGRATION
DES EMPLOYES COMMUNAUX

Considérant que les accords passés par de nombreuses Municipalités avec les Syndicats n'apportent aucune solution concrète au sort des 11 600 employés communaux ;

Considérant, en effet, qu'aucune disposition financière n'accompagne les engagements pris qui, dès lors, faute de moyens financiers ne pourront être tenus et sont caduques ;

Considérant qu'il convient de cesser de formuler des promesses factices, mais qu'au contraire le moment est venu d'offrir aux employés communaux un véritable Statut budgétisant l'intégration ;

Considérant que la suppression de la Prime d'Eloignement et d'Insularité pour tous les nouveaux fonctionnaires s'installant dans l'Ile, qui représente bon an, mal an, environ 300 000 000 F, doit être redéployée dans la Fonction Publique ;

Les élus soussignés :

demandent, par conséquent, au Maire et aux Parlementaires de l'Ile d'interpeller le Gouvernement afin qu'une solution immédiate, claire et financée soit apportée à la précarité de la situation des journaliers ;

sollicitent Monsieur le Ministre de l'Outre-Mer pour qu'il inscrive dans la prochaine Loi d'Orientation la suppression des Primes d'Installation, les crédits ainsi dégagés étant affectés en priorité à l'intégration des employés communaux à compter du 1er juillet 2001, le solde servant à la création d'un nombre supplémentaire de postes, notamment dans l'Education Nationale, et à la mise en œuvre d'une politique de sécurité des biens et des personnes.